

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ORDONNE :

QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 138 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), la Cour du Québec puisse, en outre du chef-lieu et des endroits déjà autorisés, siéger également à Oujé-Bougoumou ;

QU'avis de cet ordre soit publié à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 3 mars 2004

Le ministre de la Justice,
MARC BELLEMARE

42292

Avis

Loi électorale
(L.R.Q., c. E-3.3)

Déclaration de candidature — Modifications

Conformément à l'article 550 de la Loi électorale, la Commission de l'Assemblée nationale a approuvé sans modification, le 31 mars 2004, le « Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration de candidature » qui lui a été soumis par le Directeur général des élections du Québec.

*Le secrétaire général de
l'Assemblée nationale,*
FRANÇOIS CÔTÉ

Conformément au troisième alinéa de l'article 550 de la Loi électorale, le Directeur général des élections du Québec publie par les présentes le « Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration de candidature », qu'il a élaboré en vertu des articles 550, 239 et 241 de la Loi électorale et qui a été approuvé sans modification par la Commission de l'Assemblée nationale, le 31 mars 2004.

Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le directeur général
des élections du Québec,*
MARCEL BLANCHET

Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration de candidature*

Loi électorale
(L.R.Q., c. E-3.3, a. 239, 241 et 550)

1. L'article 3 du Règlement sur la déclaration de candidature est remplacé par le suivant :

« **3.** La personne qui pose sa candidature peut joindre à sa déclaration, au lieu de son acte de naissance, un certificat de citoyenneté canadienne, son passeport canadien, son permis de conduire ou son permis probatoire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec, sa carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec ou une copie du décret de changement de nom. ».

2. La formule 42 de ce règlement est remplacée par la formule prévue en annexe.

3. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

* La seule modification au Règlement sur la déclaration de candidature, approuvé par la Commission de l'Assemblée nationale le 23 mars 1989 (1989, *G.O.* 2, 1964), a été apportée par le règlement approuvé par la Commission de l'Assemblée nationale le 20 décembre 2000 (2001, *G.O.* 2, 1333).

ANNEXE Formule 42



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

DGE-42-VF (04-01)
Loi électorale
(L.R.Q., c. E-3.3, a. 239)

Déclaration de candidature

An English version of this form is available on request

Identification du candidat

* Prénom	<input style="width: 100%;" type="text"/>	IMPORTANT Les prénom et nom ci-contre seront inscrits sur le bulletin de vote
* Nom	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
<input type="checkbox"/> S'il y a lieu, je joins à la présente une déclaration sous serment suivant laquelle mes prénom et nom usuels sont de notoriété constante dans la vie politique, professionnelle ou sociale.		
* Date de naissance	<input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/>	
	Année Mois Jour	
* Profession	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
* Adresse	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
	Numéro Rue Municipalité	<input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/> Code postal
Facultatif	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
	Téléphone résidence Téléphone bureau Courriel	

Statut

* Appartenance à un parti politique autorisé
<input style="width: 100%;" type="text"/>
(Nom du parti tel qu'autorisé)
<input type="checkbox"/> Je joins à la présente une lettre du chef du parti politique autorisé qui me reconnaît pour candidat de ce parti.
OU
* Désire que la mention « Indépendant » apparaisse sur le bulletin de vote
<input type="checkbox"/> Oui en <input type="checkbox"/> Français
<input type="checkbox"/> Oui en <input type="checkbox"/> Anglais
<input type="checkbox"/> Oui en <input type="checkbox"/> Français / Anglais
<input type="checkbox"/> Oui en <input type="checkbox"/> Anglais / Français
<input type="checkbox"/> Non

Agent officiel

* Prénom	<input style="width: 100%;" type="text"/>
* Nom	<input style="width: 100%;" type="text"/>
* Adresse	<input style="width: 100%;" type="text"/>
	Numéro Rue Municipalité
	<input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/> Code postal
Facultatif	<input style="width: 100%;" type="text"/>
	Téléphone résidence Téléphone bureau Courriel
* Signature de l'agent officiel	<input style="width: 100%;" type="text"/>

Identification du ou des mandataires

* Prénom					
* Nom					
* Adresse	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="border: none; width: 10%;">Numéro</td> <td style="border: none; width: 40%;">Rue</td> <td style="border: none; width: 40%;">Municipalité</td> <td style="border: none; width: 10%; text-align: right;">Code postal</td> </tr> </table>	Numéro	Rue	Municipalité	Code postal
Numéro	Rue	Municipalité	Code postal		
Facultatif	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="border: none; width: 30%;">Téléphone résidence</td> <td style="border: none; width: 30%;">Téléphone bureau</td> <td style="border: none; width: 40%;">Courriel</td> </tr> </table>	Téléphone résidence	Téléphone bureau	Courriel	
Téléphone résidence	Téléphone bureau	Courriel			
* Signature et initiales du mandataire : _____					
* Prénom					
* Nom					
* Adresse	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="border: none; width: 10%;">Numéro</td> <td style="border: none; width: 40%;">Rue</td> <td style="border: none; width: 40%;">Municipalité</td> <td style="border: none; width: 10%; text-align: right;">Code postal</td> </tr> </table>	Numéro	Rue	Municipalité	Code postal
Numéro	Rue	Municipalité	Code postal		
Facultatif	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="border: none; width: 30%;">Téléphone résidence</td> <td style="border: none; width: 30%;">Téléphone bureau</td> <td style="border: none; width: 40%;">Courriel</td> </tr> </table>	Téléphone résidence	Téléphone bureau	Courriel	
Téléphone résidence	Téléphone bureau	Courriel			
* Signature et initiales du mandataire : _____					
* Prénom					
* Nom					
* Adresse	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="border: none; width: 10%;">Numéro</td> <td style="border: none; width: 40%;">Rue</td> <td style="border: none; width: 40%;">Municipalité</td> <td style="border: none; width: 10%; text-align: right;">Code postal</td> </tr> </table>	Numéro	Rue	Municipalité	Code postal
Numéro	Rue	Municipalité	Code postal		
Facultatif	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="border: none; width: 30%;">Téléphone résidence</td> <td style="border: none; width: 30%;">Téléphone bureau</td> <td style="border: none; width: 40%;">Courriel</td> </tr> </table>	Téléphone résidence	Téléphone bureau	Courriel	
Téléphone résidence	Téléphone bureau	Courriel			
* Signature et initiales du mandataire : _____					
* Prénom					
* Nom					
* Adresse	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="border: none; width: 10%;">Numéro</td> <td style="border: none; width: 40%;">Rue</td> <td style="border: none; width: 40%;">Municipalité</td> <td style="border: none; width: 10%; text-align: right;">Code postal</td> </tr> </table>	Numéro	Rue	Municipalité	Code postal
Numéro	Rue	Municipalité	Code postal		
Facultatif	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="border: none; width: 30%;">Téléphone résidence</td> <td style="border: none; width: 30%;">Téléphone bureau</td> <td style="border: none; width: 40%;">Courriel</td> </tr> </table>	Téléphone résidence	Téléphone bureau	Courriel	
Téléphone résidence	Téléphone bureau	Courriel			
* Signature et initiales du mandataire : _____					

* Informations obligatoires

Déclaration du candidat*** Je joins à la présente** mon acte de naissance**OU l'une des pièces d'identité suivantes :** ma carte d'assurance maladie du Québec mon certificat de citoyenneté canadienne mon permis de conduire du Québec mon passeport canadien une copie du décret de changement de nom**ET** une photographie me montrant de face à partir des épaules, tête découverte, sur fond clair uni et sur papier à simple épaisseur de 13 cm x 18 cm environ, conformément à l'article 6 du Règlement sur la déclaration de candidature, et signées au verso par 2 électeurs de la circonscription qui me connaissent et attestent mon identité.*** Je, _____, pose ma candidature****dans la circonscription électorale de _____,****et déclare que : 1. je possède la qualité d'électeur, au sens de l'article 1 de la Loi électorale;****2. je ne suis pas inéligible au sens de l'article 235 de la Loi électorale.***** En foi de quoi, j'ai signé,**

à _____, le _____ 20_____.

Signature du candidat*** Informations obligatoires**

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes la candidature de :

Prénom

Nom

à l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (à 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui, commet une infraction et est passible :

1^o pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$;

2^o pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 200 \$ à 2 000 \$.

Espace réservé à l'inscription	N ^o	ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE			Signature	Nombre de signatures recueillies
		Nom (à la naissance)	Prénom	Municipalité		
	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes la candidature de :

Prénom _____ Nom _____

L'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (a. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui, commet une infraction et est passible :

1^o pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$;

2^o pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 200 \$ à 2 000 \$.

Espèce réservée à la vérification	N ^o	ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE		Signature	Initiales de la personne ou du particulier qui signe
		Nom (à la naissance)	Prénom		
	11				
	12				
	13				
	14				
	15				
	16				
	17				
	18				
	19				
	20				

Signatures d'appui

Nous soussignés, électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes la candidature de : _____

Prénom _____ Nom _____

à l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (a. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui, commet une infraction et est passible :

1^o pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$;

2^o pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 200 \$ à 2 000 \$.

Espèce de réserve vérification	N ^o	ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE			Initiales de l'électeur qui recueille les signatures	
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)		Municipalité
	21					
	22					
	23					
	24					
	25					
	26					
	27					
	28					
	29					
	30					

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes la candidature de : _____

Prénom _____ Nom _____

à l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (à -502 (2) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appuie sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui, commet une infraction et est passible :

1^o pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$;

2^o pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 200 \$ à 2 000 \$.

Espèce d'électeur (Membre du Mériston)	N°	ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE			Signature	NATURE DE LA SIGNATURE (à recueillir par les signatures)
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)		
	31					
	32					
	33					
	34					
	35					
	36					
	37					
	38					
	39					
	40					

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes la candidature de :

Prénom _____ Nom _____

à l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales
 Selon l'article 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.
Sanctions (à. 562 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appuie sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui, commet une infraction et est passible :
 1^o pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$;
 2^o pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 200 \$ à 2 000 \$.

Espèce de référence Ministère	N ^o	ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE			Signature	Nombre de signatures recueillies
		Nom (à la naissance)	Prénom	Municipalité		
	41					
	42					
	43					
	44					
	45					
	46					
	47					
	48					
	49					
	50					

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes la candidature de : _____

Prénom _____ Nom _____

à l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales
 Selon l'article 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.
Sanctions (a. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appuie sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui, commet une infraction et est passible :
 1^o pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$;
 2^o pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 200 \$ à 2 000 \$.

Espace réservé à la vérification	N°	ECRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE		Initiales de l'électeur ou de l'électrice qui recueille les signatures
		Prénom	Municipalité	
	51			
	52			
	53			
	54			
	55			
	56			
	57			
	58			
	59			
	60			

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes la candidature de : _____

Prénom _____ Nom _____

à l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.
Sanctions (a. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui, commet une infraction et est passible :
 1^o pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$;
 2^o pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 200 \$ à 2 000 \$.

Espace réservé à la vérification	N°	ECRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE		Initiales de l'électeur qui recueille les signatures
		Prénom	Municipalité	
	61			
	62			
	63			
	64			
	65			
	66			
	67			
	68			
	69			
	70			

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes la candidature de : _____

Prénom _____ Nom _____

à l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.
Sanctions (a. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appuie sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui, commet une infraction et est passible :
 1^o pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$;
 2^o pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 200 \$ à 2 000 \$.

Espèce réservée à la vérification	N°	ECRIRE LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE		Initiales de l'électeur pour recueillir les signatures				
		Nom (à la naissance)	Prénom		Adresse (du domicile)	Municipalité	Signature	
	71							
	72							
	73							
	74							
	75							
	76							
	77							
	78							
	79							
	80							

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes la candidature de : _____

Prénom _____ Nom _____

à l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.
Sanctions (a. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui, commet une infraction et est passible :
 1^o pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$;
 2^o pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 200 \$ à 2 000 \$.

Espace réservé à la vérification	N ^o	ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE			Municipalité	Signature	Initiales de l'électeur ou du responsable des signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)			
	81						
	82						
	83						
	84						
	85						
	86						
	87						
	88						
	89						
	90						

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes la candidature de : _____

Prénom _____ Nom _____

à l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (a. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appuie sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui, commet une infraction et est passible :

1^o pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$;

2^o pour toute récidive, dans les cinq ans, d'une amende de 200 \$ à 2 000 \$.

Espèce de réclamation	N°	ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE		Signature	Initiales de l'électeur qui recueille les signatures
		Prénom	Municipalité		
	91				
	92				
	93				
	94				
	95				
	96				
	97				
	98				
	99				
	100				

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuyons par les présentes la candidature de _____.

Prénom _____ Nom _____

à l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales
 Selon l'article 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.
Sanctions (à 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appuie sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui, commet une infraction et est passible :
 1^o pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$;
 2^o pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 200 \$ à 2 000 \$.

Espèce de nomination	N°	ECRIRE LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE		Signature	Initiales de l'électeur qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance) Prénom	Municipalité Adresse (du domicile)		
	101				
	102				
	103				
	104				
	105				
	106				
	107				
	108				
	109				
	110				

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes la candidature de : _____

Prénom _____ Nom _____

à l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales
 Selon l'article 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.
Sanctions (a. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appuie sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui, commet une infraction et est passible :
 1^o pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$;
 2^o pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 200 \$ à 2 000 \$.

Espèce d'inscrption à recueillir	N°	ECRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE		Initiales de l'électeur ou recueilleur des signatures
		Prénom	Municipalité	
	111			
	112			
	113			
	114			
	115			
	116			
	117			
	118			
	119			
	120			

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes la candidature de : _____

Prénom _____ Nom _____

à l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.
Sanctions (a. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appuie sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui, commet une infraction et est passible :
 1° pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$;
 2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 200 \$ à 2 000 \$.

Espace réservé à la vérification	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Initiales de l'électeur ou du responsable des signatures
	N°	Nom (à la naissance)	Prénom	Municipalité	
	121				
	122				
	123				
	124				
	125				
	126				
	127				
	128				
	129				
	130				

Signatures d'appui

Nous soussignés, électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes la candidature de :

Prénom _____ Nom _____

à l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (à. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui, commet une infraction et est passible :

1^o pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$;

2^o pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 200 \$ à 2 000 \$.

Exposés révisés vérification	No	ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE			Initiales de l'électeur qui recueille les signatures	
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)		Municipalité
	131					
	132					
	133					
	134					
	135					
	136					
	137					
	138					
	139					
	140					

Signatures d'appui

Nous soussignés, électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes la candidature de : _____

Prénom _____ Nom _____

à l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription. **Sanctions** (a. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appuie sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui, commet une infraction et est passible :

1^o pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$;

2^o pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 200 \$ à 2 000 \$.

Espèce réservée à la vérification	N°	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE			Initiales de l'électeur ou les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Municipalité	
	141				
	142				
	143				
	144				
	145				
	146				
	147				
	148				
	149				
	150				

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuyons par les présentes la candidature de : _____

Prénom _____ Nom _____

à l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription. **Sanctions** (a. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui, commet une infraction et est passible :

1^o pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$;

2^o pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 200 \$ à 2 000 \$.

Espace réservé à la vérification	N ^o	ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE		Signature	Initiales de l'électeur qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom		
	151				
	152				
	153				
	154				
	155				
	156				
	157				
	158				
	159				
	160				

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes la candidature de :

Prénom _____ Nom _____

L'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (a. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appuie sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui, commet une infraction et est passible :

1^o pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$;

2^o pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 200 \$ à 2 000 \$.

Espèce réservée à la vérification	N°	ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE		Signature	Initiales de la personne qui appuie les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom		
	161				
	162				
	163				
	164				
	165				
	166				
	167				
	168				
	169				
	170				

Réception

Je, _____, directeur du scrutin, reçois la présente déclaration de candidature. Tous les documents requis y sont joints. Sous réserve de la vérification de l'inscription sur la liste électorale des électeurs appuyant la présente candidature, elle est, selon toute apparence, conforme aux exigences de la Loi électorale.

Le _____ 20 ____.

Signature du directeur du scrutin

Avis de conformité

J'atteste qu'au moins cent électeurs qui appuient la présente déclaration de candidature sont bien inscrits sur la liste électorale de la circonscription et que cette déclaration est conforme aux exigences de la Loi électorale.

Le _____ 20 ____, à _____ heure.

Signature du directeur du scrutin